



Dépouillement des votes d'une association loi 1901

Par **mimisecu71**, le **09/06/2018** à **10:51**

Bonjour,

J'aimerais savoir s'il y a une réglementation sur les modalités de dépouillement lors de l'élection des membres du conseil d'administration d'une association ? Comment ça doit se dérouler et qui doit être présent dès lors que rien n'est indiqué dans les statuts ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **09/06/2018** à **16:30**

Bonjour,

Il n'est pas nécessaire que les statuts règlent ce problème, c'est le règlement intérieur qui doit le prévoir.

Par **Lag0**, le **10/06/2018** à **10:41**

Bonjour,

Aucune réglementation sur le dépouillement, ce vote peut très bien avoir lieu à main levée...